

N'alourdissons pas la fiscalité des PME

L'invité

Alexandre de Senarclens

Député PLR au Grand Conseil



Le 12 mars prochain, nous voterons sur l'initiative 179 («IN 179») de l'extrême gauche qui vise à alourdir d'environ 120 à 210 millions de francs la fiscalité des entrepreneurs du canton. De quoi dynamiser l'économie genevoise et les ressources de l'État de Genève tant cette initiative pourrait faire partir les principaux actionnaires des PME du canton.

De quoi s'agit-il? Notre législation prévoit actuellement que les dividendes, versés à un actionnaire d'au moins 10% d'une société (SA, SA en commandite par actions, Sàrl), sont imposables à hauteur de 70%. En d'autres termes, l'actionnaire qui perçoit un dividende de 100 fr. sera imposé sur un montant de 70 fr. Cette fiscalité partielle des dividendes ne vise pas à avantager cet actionnaire mais, au contraire, à éviter qu'il ne soit pénalisé en subissant une double imposition économique. En effet, les bénéfices générés par une société sont déjà frappés par un impôt (au sein de la personne morale

«Le canton de Genève est d'ores et déjà celui qui impose le plus les hauts revenus. Cette initiative viendrait détériorer encore son attractivité.»

d'environ 14%), puis une seconde fois lors de la distribution à l'actionnaire au titre de l'impôt sur le revenu. Sans cette solution, l'activité entrepreneuriale exercée par le biais d'une personne morale serait péjorée par rapport à celle exercée en raison individuelle. Par exemple, dans la même commune, un menuisier qui exerce son activité avec une SA aurait

une fiscalité de plus de 51% alors que son voisin, toujours menuisier mais exerçant en raison individuelle, serait imposé à environ 43,5%.

Aussi, l'atténuation de cette double imposition économique, connue dans tous les pays de l'OCDE, a été confirmée en votation populaire le 19 mai 2019 dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). Les entrepreneurs du canton ont besoin de stabilité fiscale. Le canton de Genève est d'ores et déjà celui qui impose le plus les hauts revenus. Cette initiative viendrait détériorer encore l'attractivité du canton.

«Tous les cantons fiscalisent partiellement les dividendes. Genève se singulariserait une fois de plus.»

Comme le rappelle l'Administration fédérale des finances, Genève est le canton qui épuise et exploite le plus son potentiel fiscal. Ainsi, nous risquons le départ de ces entrepreneurs. Ceux-ci disposent bien souvent de hauts revenus et cela aurait un impact considérable sur les finances publiques. Rappelons que seulement 4,2% des plus importants contribuables genevois paient 48,4% de l'impôt cantonal sur le revenu. Sur un plan international, il va de soi que l'attractivité du canton de Genève s'en ressentirait fortement. En effet, tous les cantons suisses atténuent la double imposition économique et fiscalisent donc partiellement les dividendes. Genève se singulariserait une fois de plus si cette initiative était votée.

Ainsi, contrairement à ce que prétendent les initiants, l'IN 179 ne va pas augmenter les ressources fiscales du canton mais bien au contraire l'appauvrir en décourageant l'entrepreneuriat et inciter les plus importants contributeurs du canton à aller se domicilier dans un autre canton. Il est essentiel de se mobiliser pour un non massif dans les urnes le 12 mars prochain.